

DRH/ 15/03/28.12.83
REPUBLICAINE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

64/466 du 15.5.84

DECRET N° 64/466 du 15.5.84
portant promotion de Madame KOUINDA née KIMBA
KOUINDA, Antenne, Professeur de Lycée des cadres
de la catégorie des services sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo au titre
de l'année 1982.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S. S. :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article

47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/77 du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/130/77 du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Co. ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 déterminant et réglant les
dispositions du décret 62/196/77 du 5.7.62 fixant les décalendriers in-
dicatifs des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/197/77 du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/198 du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie 4;

(/u le décret 64/165/77 du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 65/170/77 du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires;

(/u le décret 79/154 du 4.4.75 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des
membres du Gouvernement;

(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
membre du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 84/467 du 15.5.84
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1982 de Madame
KOUINDA née KIMBA KOUINDA, Antenne, Professeur de Lycée des cadres de
la catégorie 4, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo;

D E C R E T :

.../...

Article 1er : Madame KOULB. née DIKISSON-KOUTA Antoinette, Professeur de Lycée de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est promue au 2^e échelon de son grade pour compter du 1.10.82 ACC = néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 Mai 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,
LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Antoine NOUNGUE - OPA...

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

Colonel Louis SYLVAIN-SOULA...

LE MINISTRE DES FEMMES,

Bernard COMBO MASSIGNA...

Itini Osséteumba LEKOUINDZOU...

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
MIN.....	2
DGAS.....	2
DPA.....	2
PARLASSAC.....	1
DPP.....	2
DGE.....	2
DCT.....	2
SECUR/C.....	2
E/SOLDS.....	2
DOSSIERS DPP.....	1
DOSSIERS DPA.....	1
INTERESSES.....	1